



Litige avec un artisan

Par **valverde**, le **13/05/2009** à **13:51**

Bonjour,rrnrNous avons fait appel à un plombier pour des travaux d'agrandissement de notre domicile. Suite à des ennuis de santé, il n'a pas finis les travaux lui-même et a confié le chantier à son fils.rnLes travaux devaient être terminés depuis fin 2008 mais il reste toujours des finitions à terminer (cheneaux,etc.). Il a accepté que nous lui réglions ce que nous lui devons en plusieurs mensualités. Il ne nous reste plus qu'à lui payer le solde, soit un montant de près de 600 euros. rnNous lui avons écrit que nous lui réglerions cette somme lorsque les travaux seraient totalement terminés.rnNous venons de recevoir sa réponse: "j'ai accepté le règlement parcellaire et différé d'un montant de 6 500 euros ttc pour vous rendre service. A ce titre vous avez bénéficié de la non-application des intérêts d'un taux de 4,94% pour tout retard de paiement ... mon entreprise n'a pas vocation à remplacer un établissement bancaire et il vous appartient de me régler dans les plus brefs délais le solde de 595 euros ttc (représentant les travaux réalisés). En conséquence, je ne pourrais en aucun cas reprendre les travaux tant que le solde ne sera pas réglé."rnQue devons-nous faire?rnDevons nous régler immédiatement ce que nous devons?rnDevons suspendre le paiement?rnMerci de bien vouloir nous répondre et recevez nos sincères salutations.rnV . VALVERDE